

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020**

**Conseil Municipal du 27 janvier 2020**

## PREAMBULE

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir.

Il doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal dans les deux mois précédant le vote du budget, conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe).

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, la politique fiscale, l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Le ROB doit être transmis au Président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB (décret n°2016-841 du 24/06/2016)

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le ROB doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption et doit être mis à disposition du public au siège de la commune. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication,...).

Pour plus de clarté, il est précisé que la comparaison des différents éléments financiers n'est présentée que sur trois années rétrospectives du fait de l'existence de la commune nouvelle des GARENNES SUR LOIRE à partir du 15 décembre 2016.

En outre, toute analyse comparative avec les réalisations de 2017 doit intégrer le fait que cette période inclut des éléments de l'année 2016 dans la mesure où la mise en place de la commune nouvelle fin 2016 a provoqué l'arrêt prématuré des écritures comptables, celles-ci ayant été reportées sur l'exercice 2017.

Les charges du compte administratif 2017 ont donc été majorées de 61 665.00 € et les produits de 25 260.00 €, soit une incidence nette de 36 405.00 €.

### ➤ Contexte National

La politique budgétaire des collectivités territoriales sera impactée par la Loi de Finances 2020.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables par rapport à la précédente Loi de Finances.

La principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue en 2020 à son niveau de 2019, soit 27 milliards d'euros. En son sein, les dotations de péréquation évoluent dans les mêmes proportions qu'en 2019 : + 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), une augmentation similaire pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et une stabilité pour la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La stabilité de la DGF ne signifie pas que toutes les communes bénéficieront en 2020 du même montant de DGF qu'en 2019 en raison des différents critères de répartition (population, niveau de richesse, etc...)

Il est à noter que la commune des Garennes Sur Loire a pu bénéficier pendant 3 ans (2017-2018-2019) d'une majoration de 5% de la DGF, qui ne s'applique plus à compter de 2020.

Le soutien de l'Etat à l'investissement local est maintenu, soit environ 2 milliards d'euros, dont un milliard au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 570 millions d'euros au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le taux de revalorisation des bases de fiscalité locale a été fixé à 1.009 pour 2020.

La Loi de Finances acte de la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023 :

- 80% des foyers ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020,
- Pour les 20% des ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022,
- En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec application d'un coefficient correcteur pour garantir le même niveau de ressources.

## ➤ Contexte Local

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance s'est mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la fusion de trois EPCI : les Communautés de Communes Loire Aubance, Loire Layon et Coteaux du Layon.

L'harmonisation des compétences exercées et la prise de compétences nouvelles vont modifier, pour les années à venir, les relations financières avec les communes membres.

De nouveaux statuts ont été adoptés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette nouvelle organisation a eu pour conséquence de restituer à notre commune l'exercice de certains services :

- En ce qui concerne l'enfance, le financement du Centre de Loisirs de LA TILLEULAIE et l'animation jeunesse,
- En matière de sports, la gestion des équipements sportifs (salles A. MORON et LA LIMOUSINE ainsi que le stade des GARENNES) de même que le versement des subventions aux associations sportives,
- La création et l'entretien des espaces verts ainsi que l'entretien des espaces publics.

En contrepartie, l'attribution de compensation a été corrigée de façon à donner les moyens nécessaires à la prise en charge de ces nouveaux services dont l'évolution des coûts impactera à l'avenir le budget communal.

Cette attribution de compensation a également été impactée par les effets de la création d'un service commun et de nouvelles modalités d'exercice de la compétence voirie.

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance devrait recevoir à nouveau en 2020 le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et en redistribuer une part aux communes membres, selon des modalités de répartition qui seront fixées pour les années 2020 et suivantes par le futur Conseil Communautaire. Le montant alloué à notre commune reste donc, à ce jour, incertain.

<b>EVOLUTION COMPTES ADMINISTRATIFS</b>							
		<b>2017</b>	<b>REPORTS 2016</b>	<b>NET 2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>ECARTS 2019 / 2018</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>							
70	Produits des services	284 763	25 260	259 503	260 144	246 919	- 13 225
73	Impôts et taxes	1 806 565		1 806 565	1 873 650	1 927 832	54 182
74	Dotations	993 466		993 466	1 057 552	1 111 805	54 253
75	Autres produits gestion	96 290		96 290	86 931	80 981	- 5 950
13	Atténuations de charges	40 901		40 901	39 620	39 360	- 260
				-			
	<b>PRODUITS REELS</b>	<b>3 221 985</b>	<b>25 260</b>	<b>3 196 725</b>	<b>3 317 897</b>	<b>3 406 897</b>	<b>89 000</b>
				-			
76	Produits financiers	124		124	124	112	
77	Produits exceptionnels	254 673		254 673	29 252	49 609	
042	Opérations d'ordre	64 682		64 682	63 135	64 217	
002	Résultat reporté	1 231 985		1 231 985	1 242 074	1 665 639	
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 773 449</b>			<b>4 652 482</b>	<b>5 186 474</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
011	Charges à caract général	658 179	48 395	609 784	602 954	701 962	99 008
012	Charges de personnel	736 643	560	736 083	762 885	779 958	17 073
65	Autres charges gestion	393 991	12 710	381 281	365 991	562 763	196 772
014	Atténuations de produits	765 938		765 938	783 974	186 614	- 597 360
66	Charges financières	49 611		49 611	44 077	40 576	- 3 501
	<b>CHARGES REELLES</b>	<b>2 604 362</b>	<b>61 665</b>	<b>2 542 697</b>	<b>2 559 881</b>	<b>2 271 873</b>	- 288 008
042	Opération d'ordre	299 499			429 640	461 445	
67	Charges exceptionnelles	37 000			77	35 910	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 940 861</b>			<b>2 989 598</b>	<b>2 769 228</b>	
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 832 588</b>			<b>1 662 884</b>	<b>2 417 246</b>	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>							
	PRODUITS REELS	3 221 985,00		3 196 725,00	3 317 897,00	3 406 897,00	
	CHARGES REELLES	2 604 362,00		2 542 697,00	2 559 881,00	2 271 873,00	
	<b>CAF</b>	<b>617 623,00</b>		<b>654 028,00</b>	<b>758 016,00</b>	<b>1 135 024,00</b>	

☞ Recettes de Fonctionnement :

- **Chap. 73 - Impôts et taxes (+ 54 K€) :**
  - 14 000 € de recettes relatives au FPIC
  - + 64 000 € de recettes relatives à la fiscalité
  - Stabilité des recettes concernant les droits de mutations
  
- **Chap. 74 – Dotations, subventions (+ 54 K€) :**
  - Stabilité de la DGF
  - + 12 600 € de recettes relatives à la Dotation Solidarité Rurale
  - + 20 000 € de recettes relatives à la Dotation Nationale de Péréquation
  - 16 300 € de recettes provenant du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
  
  - + 38 400 € de recettes relatives aux aides CAF
  
- **Chap. 75 – Produits de Gestion (- 6 K€):**
  - 6 000 € de recettes diverses locatives

☞ Dépenses de Fonctionnement :

- **Chap. 11 – Charges à caractère général (+ 99 K€) :**
  - 26 000 € : lié aux paiements de prestataires relatifs au TAP.
  - + 125 000 € : charges de fonctionnement liées au retour des compétences sports, enfance / jeunesse et espaces verts.
  
- **Chap. 12 – Charges de personnel (+ 17 K€):**
  - + 17 000 € de dépenses : Poste pour l'ADS sur une année complète (mi-temps urba créé courant 2018)
  
- **Chap. 65 – Charges de gestion (+ 197 K€):**
  - + 40 000 € de dépenses liées au fonds de Concours logements sociaux pour les Places
  - + 11 350 € de dépenses supplémentaires dédiées à la subvention CCAS (projet Teens's car)
  - + 141 000 € de dépenses relatives aux subventions (suite retour de compétences Sport et enfance / jeunesse, CCLLA)

- **Chap. 014 – Atténuations de produits** (attribution de compensation) : ( - 597 K€)
  - 196 000 € : Partie de l’attribution imputée en section d’investissement (voirie et services communs)
  - 190 000 € Renoncement à l’abondement voirie
  - 210 000 € : Financement des retours de compétences sports, enfance / jeunesse et espaces verts

Sur les charges réelles, et en comparant le CA 2019 à celui de 2018, une diminution de 288 K€ au global est constatée (Principalement due à une nouvelle répartition de l’attribution de compensation). Quant aux recettes, une augmentation concernant les impôts, taxes et dotations a été enregistrée, pour un total de + 89 K €.

Il en résulte une augmentation du résultat de l’exercice, après opérations d’ordre et exceptionnelles de + 377 K €.

Par ailleurs, le projet de CA 2019 se présente ainsi, dans sa section d’investissement (par programmes) :

Code	Libellé	Budget 2019	DM 2019	CREDITS 2019	CA 2019	Restes à réaliser 2019
<b>99 ONA</b>						
	<i>DI Hors opération</i>	588 104,07 €	81 001,99 €	669 106,06 €	409 974,92 €	30 000,00 €
	<i>RI Hors opération</i>	3 610 434,51 €	58 628,80 €	3 669 063,31 €	1 464 895,76 €	- €
<b>101 BATIMENTS</b>						
	<i>DI Opération 101</i>	91 075,16 € -	5 500,00 €	85 575,16 €	27 702,31 €	17 436,97 €
	<i>RI Opération 101</i>	12 000,00 € -	12 000,00 €	- €	- €	- €
<b>103 MEDIATHEQUE</b>						
	<i>DI Opération 103</i>	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	- €	11 934,96 €
	<i>RI Opération 103</i>	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	- €
<b>122 CIMETIERES</b>						
	<i>DI Opération 122</i>	17 328,00 €	- €	17 328,00 €	1 958,00 €	10 220,00 €
	<i>RI Opération 122</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<b>126 P.L.U.</b>						
	<i>DI Opération 126</i>	17 500,00 €	9 000,00 €	26 500,00 €	18 111,84 €	2 821,86 €
	<i>RI Opération 126</i>	- €	- €	- €	- €	- €

Code	Libellé	Budget 2019	DM 2019	CREDITS 2019	CA 2019	Restes à réaliser 2019
<b>127</b>	<b>SIGNALÉTIQUE</b>					
	DI Opération 127	6 041,00 €	40 000,00 €	46 041,00 €	1 066,20 €	- €
	RI Opération 127	- €	- €	- €	- €	- €
<b>128</b>	<b>ASSAINISSEMENT - PLUVIAL</b>					
	DI Opération 128	- €	63 928,80 €	63 928,80 €	0,00 €	63 928,80 €
	RI Opération 128	- €	- €	- €	- €	- €
<b>129</b>	<b>EFFACEMENT DES RESEAUX</b>					
	DI Opération 129	225 172,00 €	- €	225 172,00 €	196 613,28 €	20 478,90 €
	RI Opération 129	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	5 895,00 €	4 105,00 €
<b>130</b>	<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>					
	DI Opération 130	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €
	RI Opération 130	- €	- €	- €	- €	- €
<b>155</b>	<b>ECOLE DES DEUX MOULINS</b>					
	DI Opération 155	26 410,00 €	- €	26 410,00 €	7 361,24 €	- €
	RI Opération 155	20 804,66 €	- €	20 804,66 €	21 625,39 €	- €
<b>160</b>	<b>RESTAURANTS SCOLAIRES</b>					
	DI Opération 160	32 156,51 €	- €	32 156,51 €	29 183,60 €	2 923,32 €
	RI Opération 160	- €	- €	- €	- €	- €
<b>172</b>	<b>ACQUISITIONS IMMOBILIERES</b>					
	DI Opération 172	30 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	8 024,53 €	- €
	RI Opération 172	- €	- €	- €	90,26 €	- €
<b>173</b>	<b>MOYENS DES SERVICES</b>					
	DI Opération 173	70 652,74 €	10 000,00 €	80 652,74 €	56 583,82 €	15 066,02 €
	RI Opération 173	- €	- €	- €	- €	- €
<b>175</b>	<b>PLACES ET DECORATIONS FLORALES</b>					
	DI Opération 175	81 700,00 €	13 000,00 €	94 700,00 €	51 769,28 €	41 631,98 €
	RI Opération 175	13 700,00 €	- €	13 700,00 €	- €	13 700,00 €
<b>176</b>	<b>AMENAGEMENT HARDAS, SOCIETE, LOUET</b>					
	DI Opération 176	104 400,00 €	- €	104 400,00 €	- €	93 360,00 €
	RI Opération 176	38 289,01 €	9 559,99 €	47 849,00 €	- €	- €
<b>177</b>	<b>AIRES DE JEUX</b>					
	DI Opération 177	31 500,00 €	- €	31 500,00 €	- €	2 406,00 €
	RI Opération 177	- €	- €	- €	- €	- €
<b>192</b>	<b>ESPACE CHAMBRETAULT</b>					
	DI Opération 192	238 291,57 €	3 800,00 €	242 091,57 €	56 596,66 €	163 212,48 €
	RI Opération 192	76 747,02 €	- €	76 747,02 €	32 251,85 €	44 495,17 €



Code	Libellé	Budget 2019	DM 2019	CREDITS 2019	CA 2019	Restes à réaliser 2019
<b>195 EQUIPEMENT CULTUREL</b>						
	DI Opération 195	1 455 904,00 €	- €	1 455 904,00 €	23 766,92 €	96 545,08 €
	RI Opération 195	- €	- €	- €	- €	- €
<b>199 LIAISONS DOUCES</b>						
	DI Opération 195	11 000,00 €	- €	11 000,00 €	- €	4 331,12 €
	RI Opération 195	- €	- €	- €	- €	- €
<b>200 ESPACE NATURE</b>						
	DI Opération 200	366 193,41 €	- €	366 193,41 €	5 433,43 €	6 712,50 €
	RI Opération 200	50 000,00 €	40 776,00 €	90 776,00 €	- €	68 276,00 €
<b>80 PLACE DE LA MAIRIE ET LIMOUSINE - SAINT JEAN DES MAUVRETS</b>						
	DI Opération 80	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	- €	- €
	RI Opération 80	- €	- €	- €	- €	- €
<b>87 ECOLE DES GLYCINES</b>						
	DI Opération 87	6 165,60 €	- €	6 165,60 €	1 883,96 €	2 131,88 €
	RI Opération 87	- €	- €	- €	- €	- €
<b>88 SALLE ODILE D'OLLONE</b>						
	DI Opération 88	130 000,00 €	17 000,00 €	147 000,00 €	9 139,20 €	124 599,78 €
	RI Opération 88	18 000,00 €	- €	18 000,00 €	- €	18 000,00 €
<b>93 LA TILLEULAIE</b>						
	DI Opération 93	26 230,00 €	- 6 000,00 €	20 230,00 €	9 881,40 €	5 196,00 €
	RI Opération 93	4 734,00 €	- 4 734,00 €	- €	- €	- €
<b>95 ACCESSIBILITE</b>						
	DI Opération 95	141 532,00 €	11 000,00 €	152 532,00 €	6 914,37 €	127 666,80 €
	RI Opération 95	42 646,86 €	- €	42 646,86 €	5 071,16 €	17 575,70 €
<b>97 CENTRE DE SECOURS SAINT JEAN DES MAUVRETS</b>						
	DI Opération 97	140 000,00 €	- 140 000,00 €	- €	- €	- €
	RI Opération 97	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTALISATION :</b>						
	Dépenses :	3 901 356,06 €	92 230,79 €	3 993 586,85 €	921 964,96 €	842 604,45 €
	Recettes :	3 901 356,06 €	92 230,79 €	3 993 586,85 €	1 533 829,42 €	166 151,87 €
	Résultat d'Investissement :				611 864,46 €	- 676 452,58 €
	Résultat de fonctionnement :				2 417 246,00 €	
	<b>Résultat Global :</b>				<b>3 029 110,46 €</b>	

## **LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES**

La construction du budget primitif 2020 obéit à plusieurs principes :

- Le respect des engagements électoraux,
- Le principe de prudence,
- La stabilité des taux de fiscalité,
- L'absence de recours à l'emprunt.

### ➤ **Respect des engagements électoraux**

Des engagements pris lors des élections de 2014 figureront au budget primitif 2020 à l'image de la fin des travaux de voirie de l'Espace CHAMBRETAULT et de la Rue SAINT ALMAND, ainsi que les études et les travaux concernant le futur équipement culturel.

En outre, de nouveaux projets seront proposés dans le cadre de ce budget : la Maison du Parc des Garennes, l'extension de la salle Odile d'Ollone, l'agrandissement de la médiathèque.

De plus, à la veille des échéances électorales, il a été inscrit des engagements nouveaux qui devront être confirmés par la future équipe municipale, notamment la modernisation des équipements sportifs estimée à 1 000 000 €.

### ➤ **Principe de prudence**

Compte tenu des incertitudes concernant certaines recettes budgétaires (dotations d'Etat, FPIC, droits de mutation, taxes d'aménagements, etc.), celles-ci seront estimées avec prudence à un niveau inférieur à celui de 2019.

Les subventions d'investissements non encore notifiées seront mentionnées pour les valeurs probables les plus faibles.

Les dépenses seront inscrites avec la plus grande précision possible.

Une ligne de dépenses imprévues sera inscrite dans chaque section budgétaire et ne devra être utilisée qu'en cas d'absolue nécessité.

## Taux de fiscalité

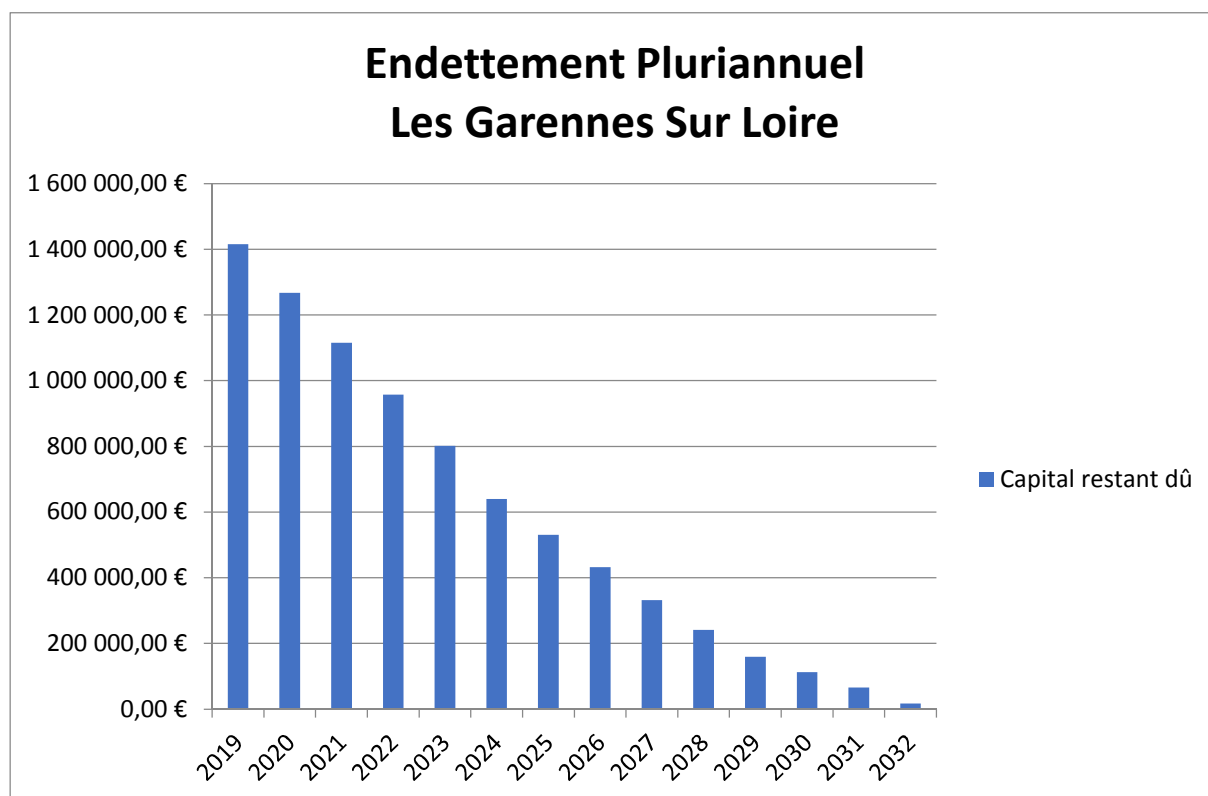
La commune nouvelle des GARENNES SUR LOIRE a harmonisé ses taux de fiscalité au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sans lissage.

La volonté municipale est de maintenir ces taux de fiscalité à leur niveau actuel.

### ➤ Emprunt

La construction de ce budget primitif 2020 ne nécessite pas de recourir à l'emprunt.

La commune des GARENNES SUR LOIRE se désendettera de 152 000 € en 2020, portant ainsi le capital restant dû au 31/12/2020 à 1 267 775 €, soit un montant par habitant d'environ 276 €.



## **PROSPECTIVES BUDGETAIRES**

Compte tenu des échéances électorales à venir, il n'est pas présenté de perspectives sur la mandature 2020 – 2026. Celles-ci dépendent de l'équipe municipale future.

Seules les grandes masses de fonctionnement et d'investissement de 2020 vous sont présentées ci-après.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>CA 2018</b>	<b>CA Provisoire 2019</b>	<b>Prévision 2020</b>
<b>Dépenses</b>			
011 - Charges à caractère général	602 954,00	702 000,00	740 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	762 885,00	780 000,00	860 000,00
014 - Atténuations de produits	783 974,00	186 000,00	190 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	365 991,00	563 000,00	580 000,00
66 - Charges financières	44 077,00	41 000,00	37 000,00
67-Charges exceptionnelles			
	<b>2 559 881,00</b>	<b>2 272 000,00</b>	<b>2 407 000,00</b>
<b>Recettes</b>			
013 - Atténuations de charges	39 620,00	39 000,00	25 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	260 144,00	247 000,00	250 000,00
73 - Impôts et taxes	1 873 650,00	1 928 000,00	1 950 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 057 552,00	1 112 000,00	1 080 000,00
75 - Loyers	86 931,00	81 000,00	80 000,00
77-Produits exceptionnels			
	<b>3 317 897,00</b>	<b>3 407 000,00</b>	<b>3 385 000,00</b>
<b>RESSOURCES BRUTES</b>	<b>758 016,00</b>	<b>1 135 000,00</b>	<b>978 000,00</b>
		<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Potentiel Annuel (1)</b>		<b>1 135 000,00</b>	<b>978 000,00</b>
Taxe d'aménagement		183 000,00	80 000,00
FCTVA		64 000,00	500 000,00
<b>Sous total recettes (2)</b>		<b>247 000,00</b>	<b>580 000,00</b>
Remboursement de la Dette actuelle (capital)		148 000,00	156 000,00
Attribution de Compensation		196 000,00	196 000,00
<b>Sous total dépenses (3)</b>		<b>344 000,00</b>	<b>352 000,00</b>
<b>Ressources Nettes = (1) + (2) - (3)</b>		<b>1 038 000,00</b>	<b>1 206 000,00</b>
<b>Capital Restant dû</b>		<b>1 415 764,00</b>	<b>1 267 775,00</b>
<b>RESULTATS 2019 :</b>			<b>3 029 110,00</b>
<b>POTENTIEL DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENT :</b>			<b>4 235 110,00</b>
<b>Investissements :</b>			
Equipements sportifs			1 000 000,00
Bâtiments			40 000,00
Médiathèque			151 000,00
PLU			7 800,00
Cimetières			10 000,00
Signalétique			57 000,00
Assainissement / Pluvial			64 000,00
Effacement des réseaux			16 500,00
Eclairage public			5 000,00
Ecoles			31 000,00
Restaurants Scolaires			14 000,00
Acquisitions immobilières			37 000,00
Moyens Des services			37 000,00
Places et décorations florales			61 000,00
Aménagement Hardas, Société, Louet			91 000,00
Aire de Jeux			2 500,00
Espace Chambretault			211 000,00
Equipement Culturel			1 300 000,00
Liaisons Douces			21 000,00
Espace Nature / Maison du Parc			208 000,00
Aménagement Urbain			60 000,00
Place de la la mairie / Limousine			11 000,00
Salle Odile d'Ollone			131 000,00
La Tilleulaie			21 000,00
Accessibilité			116 000,00
Café Mauve			5 000,00
Divers			40 000,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS :</b>			<b>3 748 800,00</b>
<b>DEPENSES IMPREVUES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :</b>			<b>480 000,00</b>
<b>BESOIN OU EXCEDENT BRUT DE FINANCEMENT :</b>			<b>6 310,00</b>
<b>BESOIN OU EXCEDENT NET DE FINANCEMENT :</b>			<b>6 310,00</b>

La capacité d'autofinancement brute attendue pour l'année 2020 se situe à 978 000 €.

Celle-ci permet de rembourser le capital restant dû sur les emprunts sur une durée de 1.5 an, ce qui constitue un ratio de bonne santé financière.

Les résultats reportés s'élèvent à 3 029 000 €.

Il est à noter que ceux-ci ont en partie pour origine des cessions d'actifs immobiliers à hauteur de 717 000.00 €.

Tous ces éléments permettent d'envisager en 2020 la réalisation d'investissements pour environ 3 750 000 €, incluant des projets déjà engagés à ce jour (Médiathèque, Equipement culturel, maison du Parc, Local Pétanque), ainsi qu'une enveloppe financière de 1 000 000 € dédiée à la modernisation des équipements sportifs.

## **CONCLUSION**

La situation financière de la commune des GARENNES SUR LOIRE est saine et permet, compte tenu des réserves existantes et d'une bonne capacité d'autofinancement, d'envisager sereinement des projets à court terme.

Néanmoins, plusieurs paramètres doivent inciter les élus à la plus grande prudence afin de mieux préparer l'avenir :

- ✓ Incertitude sur les recettes de dotations et de fiscalité,
- ✓ Incertitude sur l'impact pour les années à venir du retour de compétences communautaires vers la commune,
- ✓ Souhait de ne pas augmenter la fiscalité des habitants,
- ✓ Volonté de maintenir un taux d'endettement raisonnable,
- ✓ Besoins d'équipements nouveaux pour faire face à la croissance démographique.

Une attention toute particulière doit donc être apportée à la recherche d'une optimisation des recettes et d'une réduction des coûts afin d'améliorer les résultats de fonctionnement et de préserver ainsi l'aptitude de la commune à envisager de nouveaux projets.